



Communiqué de Presse

26 novembre 2004

LIAISON FERROVIAIRE TRANSALPINE LYON–TURIN–LJUBLJANA:

LE CALENDRIER A TENIR POUR 2005

Ayant pris acte des étapes franchies avec succès en 2004, le **Comité pour la Transalpine** rappelle avec détermination quelles sont les décisions que doivent impérativement prendre en 2005 les gouvernements français et italien : ceux-ci se sont engagés conjointement, en signant le traité du 29 janvier 2001 ainsi que le Mémorandum du 5 mai 2004, à réaliser une nouvelle liaison ferroviaire mixte sous les Alpes.

L'Union Européenne a confirmé à plusieurs reprises son attachement à une réalisation rapide de cette **liaison indispensable aux grands équilibres du sud de l'Europe** et au développement des échanges économiques vers les nouveaux pays membres de l'Union depuis le 1^{er} mai 2004.

- **Fin du premier semestre 2005** : La Commission Européenne arrêtera à cette date le **plan d'investissement relatif aux grandes infrastructures de transport** à réaliser au cours de la période budgétaire **2007-2013**, lequel sera soumis ensuite à l'approbation du parlement européen. Les dernières propositions de la Commission en juillet dernier laissent augurer d'une augmentation notable des subventions attribuées aux réseaux transfrontaliers. Cependant, pour que la liaison ferroviaire Transalpine reste inscrite dans ce plan budgétaire européen, il est impératif que **les gouvernements français et italien confirment** clairement qu'ils inscriront dans **leurs budgets nationaux** les sommes correspondantes à leur participation financière relative à la partie internationale du projet, à savoir la construction du **tunnel de base entre Saint-Jean-de-Maurienne et Bussoleno**. A défaut, le projet perdrait son rang prioritaire et serait retardé d'une manière inacceptable.
- **Avant l'été 2005** : Enfin, il est rappelé que les deux Etats ont décidé de mener **en parallèle les procédures de déclaration d'utilité publique relatives au tunnel transfrontalier de base** avec un objectif d'approbation début 2007. Aussi, pour avancer au même rythme que les Italiens, le **Comité pour la Transalpine** demande au Ministre de l'Equipement et des Transports de confirmer l'engagement de la procédure française sur la base du tracé qui a été approuvé par la CIG et l'Etat Français.
- **Courant 2005**, il est nécessaire que les deux Etats négocient et signent **l'avenant au traité international** ratifié en 2002, fixant à la fois un **calendrier de réalisation** et la nature de l'entité juridique en charge de la réalisation de l'ouvrage. La période qui s'ouvre, dégagée d'échéances électorales majeures dans les deux pays est une opportunité pour aboutir à un accord équilibré et inscrit dans le long terme.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. 04 72 59 51 57